CONVENTION CADRE 2010 ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC et l'association ORGANUM – CIRMA Avenant n°2

ENTRE

La Commune de Moissac – Direction des Affaires Culturelles – Pôle culturel et patrimonial de rayonnement territorial

Représenté par Jean-Paul Nunzi, maire de Moissac

Ci-après dénommé « la Commune de Moissac »

Siret: 218 201 127 00014 / NAF: 751A. Urssaf: G103694Z

Agissant au titre de la commune par délibération du conseil municipal du 26 mars 2009 – reçu et validé par la sous-préfecture de Castelsarrasin -82- et délibéré en conseil municipal du 28 mai 2009.

d'une part

ET

L'Association « Ensemble Organum - CIRMA » sise, 1 rue de l'abbaye – 82200 Moissac Représentée par sa présidente Mme Marie-Madeleine Moureau, agint de l'association, ci-après dénommée « L'association » SOUS-PRÉFECTURE LE

1 OCT. 2010

CASTELSARRASIN - 82

d'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

ARTICLE 1

Suite à la délibération permettant la signature de la convention de Moissac et l'association ORGANUM – CIRMA en date du conseil municipal du 25 mars 2010:

Suite à l'enregistrement de cette convention en sous-préfecture de Castelsarrasin – 82-en date du 21 avril 2010, suite à la délibération de l'avenant à la convention cadre délibéré en conseil municipal du 6 mai 2010: l'approbation d'un avenant inscrit dans la convention cadre permettant à la commune de Moissac d'engager les dépenses relatives aux coréalisations programmées lors des Diagonales d'Automne selon les termes explicitement indiqués dans l'article 7 – Activités dans le cadre du Pôle Territorial de Rayonnement. Cette mise en œuvre d'actions communes au vu des modalités de versement indexées prévoit le versement d'une aide maximale de 10.000€ pour les Diagonales d'Automne 2010.

Concernant les Diagonales d'Automne (27 octobre – 1 novembre 2010), le programme des activités et le budget prévisionnel prévoient la mise en place d'un stage de chant sur le Requiem de Févin (XVème siècle) avec comme intervenant Marcel Pérès. La thématique est liée à l'année Jacquaire 2010 avec une session de chants polyphoniques du XVème siècle et concerts à l'abbatiale Saint Pierre de Moissac et à la collégiale de Montpezat du Quercy par l'ensemble Organum et le chœur du CIRMA

ARTICLE 2

Le présent avenant est conclu pour les Diagonales d'Automne 2010. Les modalités de versement sont identiques à la convention — cadre et font l'objet d'une demande préalable et d'un programme d'activités de ces Diagonales.

Le programme pour la semaine du 27 octobre au 1er novembre :

- Session de chants, polyphonies XVème siècle, encadrées par Marcel Pérès, directeur de l'ensemble Organum du 27 octobre au 1er novembre 2010.
- Concert le samedi 31 octobre à 15h15 avec l'ensemble ORGANUM et le chœur du CIRMA « Requiem de Févin » à l'abbatiale de Moissac
- Concert le dimanche 1er novembre à 16h16 « Requiem de Févin » par l'ensemble ORGANUM et le chœur du CIRMA à la collégiale de Montpezat de Quercy.

ARTICLE 3

Tout concours financier de la commune de Moissac devra être mentionné par son bénéficiaire au moyen de supports appropriés à la nature de l'objet subventionné. « L'association Organum-CIRMA est en résidence artistique permanente à l'abbaye de Moissac et bénéficie du soutien de la Commune de Moissac — Pôle culturel et patrimonial de rayonnement ».

Pour l'association La Présidente, Moissac, Pour la commune Le maire de

Marie-Madeleine MOUREAU

Jean - Paul NUNZI.